Insertion et transmission : les aides de la Fondation du patrimoine











Mardi 24 novembre 2015 - Bourgueil - Jean-Pierre DECHELLE







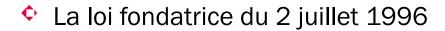




Historique

La Fondation du patrimoine en quelques mots ...





- Le décret du 18 avril 1997 approuvant les statuts de la Fondation du Patrimoine, portant reconnaissance d'utilité publique
- En 2011, la Fondation du patrimoine crée un fonds national en faveur de l'insertion des publics en difficulté et en 2013 un fonds national pour la valorisation des métiers du patrimoine.
- En 2016, la Fondation du patrimoine fêtera ses 20 ans !













Les membres fondateurs



























Missions



La Fondation du Patrimoine a pour vocation essentielle la promotion, la conservation, la valorisation d'édifices publics ou privés non protégés au titre des monuments historiques.

Une priorité : le patrimoine bâti non protégé









Les moyens d'action privilégiés



A destination des propriétaires privés ...

Label avec incidence fiscale:

Du revenu global imposable, si l'immeuble ne produit pas de revenus :

- Défiscalisation à hauteur de 50% du montant des travaux de restauration,
- Défiscalisation à 100% pour des travaux ayant obtenu au moins 20% de subventions, le montant défiscalisable est calculé net de subventions.

Des revenus fonciers si l'immeuble est donné en location:

- 100% du montant des travaux sans application du seuil des 10 700 € pendant 5 ans.

Label sans incidence fiscale:

- Subventions (30% pour les biens non habitable; 15% pour les biens habitables)

Critères d'éligibilité et autres informations :

- Critère démographique (exception faite aux immeubles situés en AVAP ou ZPPAUP), visibilité de la voie publique, immeubles habitables ou non caractéristiques du patrimoine rural de proximité,
- Les travaux à réaliser doivent concerner des éléments de bâtis extérieurs.
- Durée du label : 5 ans













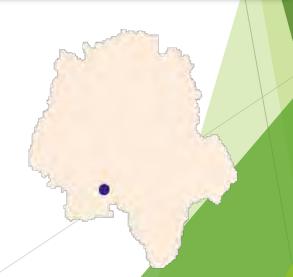
Exemple d'un label octroyé pour la restauration d'un pigeonnier, d'une écurie et d'une maison d'habitation à Pouzay











Les moyens d'action privilégiés



♦ LA SOUSCRIPTION

A destination des collectivités territoriales et des associations ...

Tous les biens caractéristiques de notre patrimoine bâti, mobilier peuvent faire l'objet d'une souscription, qu'ils soient protégés ou non au titre des Monuments historiques, situés en ville ou en milieu rural (églises, moulins, tableaux, véhicules ...).

La Fondation récolte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes collectées (moins 5% de frais de gestion du montant des dons). Tous les dons ouvrent droit

à des réductions d'impôt.

Quelques chiffres

En 2014, 528 245 € ont été collectés pour l'ensemble des souscriptions lancées par la Délégation Régionale

EGLISE SAINT GERMAIN DE BOURGUEIL **COLLECTE EN COURS** 27 350,00 € PRÉSENTATION DU PROJET AIDES # PARTAGER **AU PATRIMOINE** IE FAIS UN DON ▶ Descriptif ▶ Vocation du site Nature des travaux

Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine. En 2015, déjà 475 000 € ont déjà été collectés ... A l'échelle nationale, ce sont 10,7 millions d'euros de dons collectés.



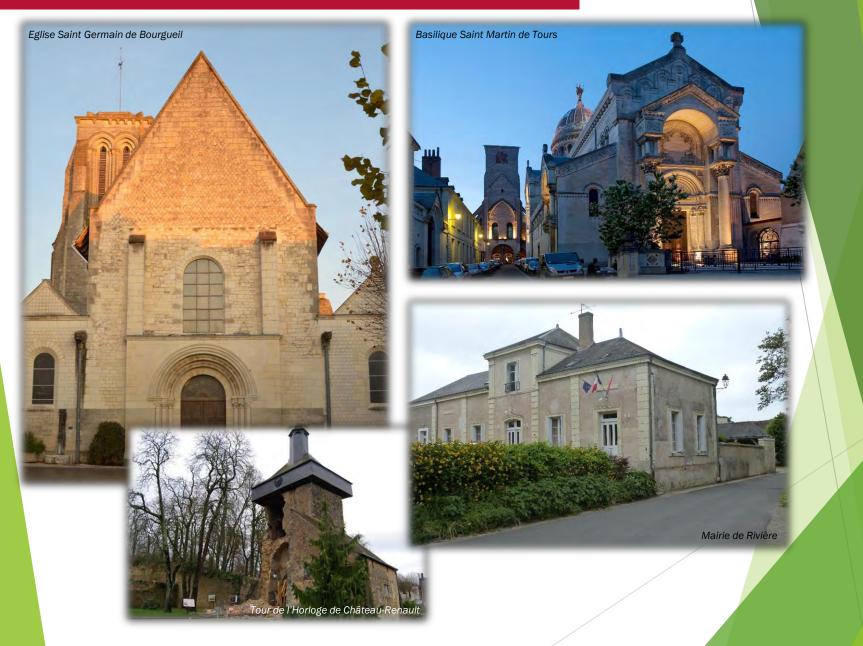








Quelques exemples de souscriptions lancées en 2015 en Indre-et-Loire





Les autres moyens d'action

FONDATION

PATRIMOINE

${ m P}$ atrimoine public et associatif

La Fondation du patrimoine aide les porteurs de projets publics (Etat, collectivités territoriales) et associatifs, à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité (immobilier, mobilier, naturel), grâce au mécénat populaire et à l'apport éventuel d'une suvbention.

Patrimoine privé

Le label permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intêret patrimonial et non protégé au titre des Monuments Historiques, de bénéficier de déductions fiscales ou de subventions (dans le cas où le porteur de projet n'est pas imposable) pour des travaux de sauvegarde ou de restauration.

Patrimoine naturel

En 2009, la Fondation du patrimoine a créé son fonds national pour le patrimoine naturel. Depuis, elle soutient des actions de préservation ou de valorisation du patrimoine naturel, conduites par des associations ou des collectivités territoriales.

Ces actions doivent se situer dans des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement.

Insertion professionnelle

Afin de relever le défi de l'emploi et de s'assurer de la transmission des savoir-faire dans le domaine de la restauration du patrimoine, la Fondation du patrimoine dispose d'un fonds national.

Métiers d'Art

Les métiers de la restauration et de la conservation du patrimoine bâti et mobilier offrent de véritables débouchés pour des jeunes talentueux et bien formés: la Fondation accompagne la transmission de savoir-faire, la création d'entreprises artisanales, etc.

Concours agro-biodiversité

Récompense les éleveurs qui s'engagent pour préserver une race domestique animale à faible effectif tout en lui apportant une valorisation économique.

Patrimoine Juif et Protestant

La Fondation du patrimoine dispose d'un fonds national destiné à la sauvegarde du patrimoine Juif et Protestant.









Fonds Patrimoine Naturel

En 2009, la Fondation du patrimoine créait son Fonds national pour le Patrimoine naturel.

Depuis lors, elle consacre une partie de ses ressources financières au soutien à des actions de préservation ou de valorisation du patrimoine naturel, conduites par des associations ou des collectivités territoriales. Les fonds disponibles ont permis de soutenir 34 projets en 2014 à l'échelle nationale (dont un projet en Région Centre-Val de Loire – Réserve Naturelle de Chérine)

Ces actions doivent se situer dans des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de

l'Environnement (parc national, réserve naturelle, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope et terrains des conservatoires d'espaces naturels), dans des Espaces Naturels Sensibles et Espaces remarquables du Littoral régis par le Code de l'Urbanisme ou dans des ZNIEFF de type I et II.

Types d'actions soutenues

- Travaux de réhabilitation d'espaces naturels
- Aménagements susceptibles de faciliter la reproduction d'espèces animales ou végétales menacées
- Création de sentiers de découverte ou d'observatoires dans des réserves naturelles
- Curage d'étangs ou de marais pour éviter l'envasement ou l'eutrophisation
- Consolidation de berges de rivières ou d'étangs
- Préservation de mares et tourbières de marais...

Montant des subventions accordées : Il sera déterminé au cas par cas.

Date du prochain comité: en 2016 (à définir)

Composition du comité de sélection des projets : François-Xavier Bieuville, Fondation du Patrimoine, Directeur général ; Jean-Paul Amat - Délégué au patrimoine naturel ; Emmanuel Ribaucourt - Personnalité qualifiée ; Philippe Dubois - Personnalité qualifiée ; Julie Burgmeier - Adjointe à la Direction des projets

Fonds Patrimoine Naturel



Curage du petit étang de la Touche sur la Réserve Naturelle de Chérine - Indre - 2014

Fonds Valorisation des Métiers du Patrimoine

La restauration du patrimoine est étroitement liée aux savoir-faire de professionnels talentueux et bien formés. En 2013, la Fondation du patrimoine a souhaité renforcer son action en faveur de la valorisation des métiers directement liés à sa mission de sauvegarde du patrimoine, tant bâti que mobilier, en créant un Fonds national pour la valorisation des métiers du patrimoine. Ce fonds spécifique est financé sur les ressources propres de la Fondation et abondé par du mécénat d'entreprise : la Fondation Bettencourt-Schueller, la Fondation Daniel et Nina Carasso et le Fonds de dotation Belle Main.

Types d'action éligibles

Le fonds est destiné à soutenir des actions s'inscrivant dans les quatre axes suivants :

- Axe 1 : Programmes d'actions pédagogiques sur les métiers du patrimoine et les métiers d'art, en direction des jeunes ;
- Axe 2 : Formation aux métiers du patrimoine et aux métiers d'art ;
- Axe 3 : Transmission des savoir-faire fournis par les artisans ;
- 📤 Axe 4 : Création ou reprise d'entreprise.

Montant des subventions accordées: Le montant sera accordé au cas par cas par le comité de sélection des projets. Les subventions accordées seront plafonnées à 15 000 euros.

Date du prochain comité: le 03 décembre 2015 (Dossiers à déposer avant le 30 octobre 2015)

Composition du comité de sélection des projets: François-Xavier Bieuville, Fondation du Patrimoine, Directeur général; Armand de Boissière, Fondation Bettencourt Schueller, Secrétaire général; Tristan d'Albis, Fondation du patrimoine, Conseiller auprès du Président; Bernard Duhem, Maisons Paysannes de France, Vice-Président; Françoise Jeanmougin, Ministère de la culture, Direction générale des patrimoines; Marie-Stéphane Maradeix, Fondation Daniel et Nina Carasso, Déléguée générale; Jean-Louis Martinot-Lagarde, Inspecteur général honoraire des patrimoines; Catherine Gilles, Fondation du patrimoine, Directrice des projets; Jacques Wermuth, Fédération Française du Bâtiment; Clara Letellier, Fondation du patrimoine, Responsable du Pôle Insertion, Formation et Emploi

Fonds Valorisation des Métiers du Patrimoine







Subvention de 31 000 €

Reprise de l'atelier Lemaire par M. Hebras, ébéniste d'art, à Saint-Cyr-sur-loire en 2015.







Subvention de 15 000 €

Création d'une entreprise, la SARL JUDE TAILLE DE PIERRE, à Athée-sur-Cher en 2014 (Sébastien Jude)

Fonds Insertion par le Patrimoine des Publics en Difficulté

Consciente que le patrimoine constitue un excellent support pour mener à bien des actions d'insertion sociale et professionnelle en direction de publics en difficulté, la Fondation du patrimoine a décidé dès 2011 de consacrer une partie de son budget d'intervention à des actions participant à la lutte contre l'exclusion. Au vu du bilan très positif de ces quatre premières années d'intervention dans ce domaine (près de 200 actions soutenues sur l'ensemble du territoire avec 3,4 millions d'euros de subventions distribuées), la Fondation a décidé de poursuivre son action en 2015.

Types d'action éligibles

Le fonds est destiné à soutenir les projets de sauvegarde et/ou de valorisation du patrimoine réalisés exclusivement dans le cadre de chantiers d'insertion de publics en difficulté (jeunes chômeurs, chômeurs de longue durée, personnes sous main de justice, jeunes accompagnés par les missions locales...). Les chantiers de jeunes bénévoles ne sont pas éligibles aux interventions du fonds.

Montant des subventions accordées: Le montant sera accordé au cas par cas par le comité de sélection des projets. Il sera plafonné à 30 000 euros et ne pourra dépasser 80% des dépenses éligibles.

Quelques chiffres en Indre-et-Loire: 17 projets ont été soutenus depuis la création du fonds.

Date du prochain comité: le 28 octobre 2015 (Dossiers à déposer avant le 30 septembre 2015) **Composition du comité de sélection des projets**: François-Xavier BIEUVILLE, Fondation du Patrimoine, Directeur général; Guy SALLAVUARD - Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du patrimoine; Moïra GUILMART – Ancienne adjointe au Maîre de Paris en charge du patrimoine, membre du conseil d'orientation de la Fondation du patrimoine; André GUILLERME – Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers; Georges DUMENIL – Ancien entrepreneur du bâtiment, Président des Maisons Paysannes de France; Louis LENORMAND – Ancien Architecte des Bâtiments de France, Conseiller technique en architecture à la Fondation du patrimoine; Catherine GILLES – Directrice des projets à la Fondation du patrimoine; Clara LETELLIER – Responsable du Pôle Insertion, Formation et Emploi à la Fondation du patrimoine

Quelques exemples de chantiers d'insertion en Indre-et-Loire









1 - Montant des travaux : 18 282 € Subvention obtenue: 11 000€

2 - Montant des travaux : 13 280 € Subvention obtenue : 10 600 €

3 - Montant des travaux : 32 987 € Subvention obtenue : 13 200 €



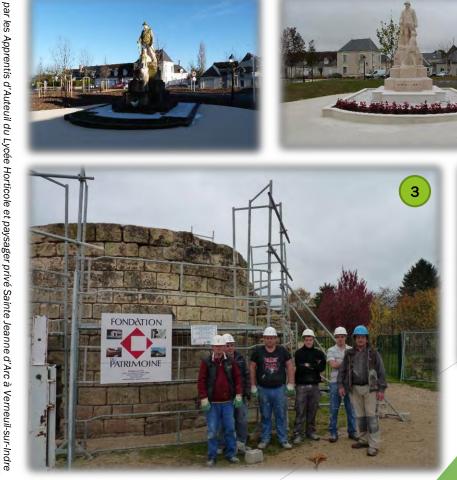














Restauration du mur d'enceinte de la commune de Beaulieu-Lès-Loches par l'association Orchis

Les résultats 2014

ACTION GLOBALE 2014 pour la région Centre

- ▶ 183 projets soutenus
- ▶ 16.1 millions d'euros de travaux engagés
- 475 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment*

PROJETS PRIVES 2014

- ► 107 labels (88 fiscaux et 18 non fiscaux)
- ► 4,4 millions d'euros de travaux engagés
- ▶ 130 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment*

PROJETS PUBLICS 2014

- ▶ 35 nouvelles souscriptions lancées pour 4.5 millions d'euros de travaux engagés
- ➤ 35 projets publics soutenus par le biais d'une subvention (fonds propres, mécénat régional ou national, partenariat avec des collectivités) pour 6.1 millions d'euros de travaux engagés
- ► 6 projets publics soutenus par le biais des fonds thématiques nationaux, dont le premier projet national de "Création d'Entreprise", pour 1.1 milions d'euros de travaux engagés
- 345 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment*

*Source INSEE (1996): 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,52 millions d'euros de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

